

aa
XXIV. 14
12.
LEGATION ROYALE

DES

PAYS-BAS

N. 287.

Berne, 7 Avril 1899

Monsieur le Président,

Le Gouvernement Impérial de Russie a adressé, sous la date du 12/24 Août 1898, aux représentants diplomatiques accrédités auprès de la Cour de St Pétersbourg, une circulaire exprimant le désir de voir se réunir une Conférence internationale qui serait chargée de rechercher les moyens les plus efficaces pour assurer aux peuples une paix durable et mettre un terme au développement progressif des armements militaires.

Cette proposition, due à la noble et généreuse initiative de l'Auguste Empereur de Russie, ayant rencontré partout un accueil des plus reconnaissant et obtenu l'assentiment général des Puissances, Son Excellence le Ministre des Affaires Étrangères de Russie a adressé le 30 décembre 1898 / 11 Janvier 1899 aux mêmes représentants diplomatiques une seconde circulaire, donnant une forme plus concrète aux généreuses idées préconisées par le magnanime Empereur et indiquant certaines questions qui pourraient spécialement être soumises aux délibérations de la Conférence projetée.

Pour des motifs d'ordre politique le Gouvernement Impérial Russe a jugé qu'il ne serait pas désirable que

la

Son Excellence
Monsieur L. Müller
Président de la Confédération
Berne



La réunion de cette Conférence se fit dans la capitale d'une des grandes Puissances et, après s'être assuré de l'assentiment des Gouvernements intéressés, il s'est adressé au Cabinet de La Haye afin d'obtenir son agrément au choix de cette Résidence comme siège de la Conférence en question. Le Ministre des Affaires Étrangères s'est empressé de prendre les ordres de Sa Majesté l'Impératrice à l'égard de cette demande et Sa Majesté mon Auguste Souveraine a daigné l'autoriser à répondre qu'il Lui serait particulièrement agréable de voir la Conférence projetée se réunir à La Haye.

En conséquence, et d'accord avec le Gouvernement Impérial Russe, je me trouve chargé d'inviter le Gouvernement de la Confédération Suisse à bien vouloir se faire représenter à la Conférence susmentionnée, afin de discuter les questions exposées dans la seconde circulaire Russe du 30 décembre 1898, ainsi que toutes autres questions se rattachant aux idées émises dans la circulaire du 12/24 Août 1898, avec exclusion toutefois des délibérations de tout ce qui touche aux rapports politiques des États ou à l'ordre de choses établi par les traités.

Le Gouvernement de l'Impératrice aime à croire que le Gouvernement de la Confédération Suisse voudra bien s'associer à la grande œuvre humanitaire entreprise sous les auspices de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, et qu'il sera disposé à accepter cette invitation et à prendre les mesures nécessaires pour que ses représentants soient réunis à La Haye le 18 Mai prochain

pour

pour l'ouverture de la Conférence, à laquelle chaque
Puissance, quel que soit le nombre de ses délégués, n'aura
qu'un seul vote.

En priant Votre Excellence de bien vouloir me faire
connaître la réponse du Haut Conseil fédéral, je saisis
cette occasion pour Vous renouveler, Monsieur le
Président, les assurances de ma plus haute considération

D. de Bylandt